

Le Directeur suppléant

Destinataires selon la liste des
destinataires

Berne, le 26 février 2010

tél. direct +41 31 377 72 01

notre référence 213/Add

Ordonnance sur les conseils en brevets: audition

Mesdames, Messieurs

Le 20 mars 2009, les Chambres fédérales ont adopté la loi sur les conseils brevets (FF 2009 1725). Aucun référendum n'ayant été demandé dans le délai fixé au 9 juillet 2009, nous avons l'intention de demander au Conseil fédéral de fixer l'entrée en vigueur de la loi sur les conseils en brevets au 1^{er} janvier 2011.

L'entrée en vigueur de la loi sur les conseils en brevets exige l'adoption de l'ordonnance sur les conseils en brevets. Nous sollicitons donc votre avis sur le projet d'ordonnance dans le cadre d'une audition qui prendra fin

le 31 mai 2010.

Les documents relatifs à l'audition peuvent être téléchargés à partir de l'adresse <http://www.admin.ch/ch/ff/gg/pc/pendent.html#DFJP>.

Nous vous prions de renvoyer votre avis, de préférence par courriel, dans le délai susmentionné à l'adresse suivante :

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Division Droit & Affaires internationales
3003 Berne
Tél.: 031 377 72 39 Fax: 031 377 79 05
Pascal.Fehlbaum@ipi.ch

2

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Addor', with a stylized flourish at the end.

Félix Addor